

COMMUNIQUE DE PRESSE

Généralisation du contrôle aux entrées dans les points de vente FDJ, Force Ouvrière se félicite

FO dénonce la proposition de légalisation des machines à sous dans les bars

Depuis des années, dans les échanges entretenus avec les ministères, Force Ouvrière milite en faveur de la mise en place d'un contrôle d'accès généralisé des jeux d'argent, notamment pour les points de vente PMU et FDJ. La forte progression des situations d'addiction tant chez les mineurs que chez les adultes en situation de fragilité n'est pas acceptable.

Inlassablement, nous avons continué à porter cette revendication. Nous avons soutenu cette position lors du récent colloque de Bordeaux portant sur l'avenir des jeux d'argent et de hasard, devant des acteurs du monde politique, institutionnel mais aussi devant les dirigeants de la FDJ et autres opérateurs de jeux, les 17 et 18 novembre 2016.

Un rapport parlementaire, à l'initiative des Députés Régis JUANICO (PS) et Jacques MYARD (LR) propose aujourd'hui, la généralisation du contrôle d'identité. Cette mesure ne peut que nous satisfaire, car elle correspond de manière précise à nos revendications historiques pour une moralisation accrue des jeux d'argent. Gageons que le sujet sera prochainement inscrit à la Loi, pour une protection optimale des joueurs ainsi que des mineurs. Nous y veillerons et ne lâcherons pas ce sujet crucial qui touche à la santé publique. Par ailleurs, les grands opérateurs de jeux ne sauraient se soustraire, se positionnant comme des Républiques dans la République.

Force Ouvrière rappelle également son attachement à la mise en place d'états généraux des casinos, afin de réfléchir à l'avenir de cette activité. Nous pensons que l'attribution des concessions doit être mutualisée au niveau régional et non plus municipal. Là encore, nous ferons preuve de la détermination la plus absolue jusqu'à ce que nous soyons entendus.

Enfin, une proposition de Loi du Député MARIANI, propose la légalisation des machines à sous dans les bars et restaurants. L'argument essentiel de cette proposition de Loi réside, une fois de plus, dans le trouble à l'ordre public. Un tel argumentaire ne saurait prospérer à moins de considérer qu'il soit applicable de manière immédiate aux autres troubles à l'ordre public que sont la prostitution ou la vente de produits stupéfiants.

Ce raisonnement est donc purement grotesque d'autant que la proposition de Loi élude, de manière volontaire ou opportuniste, plusieurs problématiques majeures en relation avec les jeux d'argent que sont :

- les conditions d'accès aux mineurs,
- la lutte contre les addictions,
- ou contre le blanchiment.

Les casinos assument aujourd'hui l'exploitation des machines à sous, et contrairement à ce que laisse penser Monsieur le Député, les appareils à mise et gains modérés (minimum 1 centime d'euro), font déjà partie de l'offre. Priver les casinos d'une partie de leurs recettes serait un désastre social, assorti d'un fléau en termes de sécurisation des flux financiers et de santé publique. Nous ne croyons pas aux coïncidences fortuites au regard de la volonté actuelle de certains lobbyings de libéraliser à outrance les jeux d'argent, et c'est une véritable stratégie de grande ampleur qui est aujourd'hui mise en place et que combattra Force Ouvrière.

Paris, le 2 mars 2017

Contact :

Jean-Christophe TIRAT, Secrétaire fédéral Casinos et Cercles de jeux - Portable : 06 60 97 73 97

Mail : jctsetori@free.fr - casinos@fecfo.fr